



---

**Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

**Troisième réunion**

Montevideo, 2–4 avril 2019

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 : rapport d'activité pour la période 2014–2016**

**Rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pendant la période 2014–2016**

**Note du secrétariat**

1. Conformément au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques<sup>1</sup>, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques évalue régulièrement la mise en œuvre de l'Approche stratégique. À cet égard, deux des fonctions de la Conférence consistent à recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche et diffuser les informations selon qu'il convient, et à évaluer la mise en œuvre afin d'apprécier les progrès réalisés en regard de l'objectif de 2020 et de prendre les décisions stratégiques, planifier, fixer les priorités et actualiser l'approche au besoin.
2. Au paragraphe 18 de sa résolution IV/1, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a prié le secrétariat d'établir un rapport d'activité sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2014–2016 et une analyse des 20 indicateurs de progrès, que le Groupe de travail à composition non limitée devait examiner à sa troisième réunion. La Conférence a également enjoint le Groupe de travail à examiner la nécessité d'établir un rapport pour la période 2017–2019 qu'elle examinerait à sa cinquième session, en 2020.
3. Un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2014–2016 figure dans l'annexe du présent document et le rapport complet est disponible sous la forme d'un document d'information (SAICM/OEWG.3/INF/4).
4. Le Groupe de travail souhaitera peut-être accueillir le rapport d'activité pour la période 2014–2016 élaboré par le secrétariat et en étudier les conclusions. Par ailleurs, il voudra peut-être prier le secrétariat d'élaborer un quatrième rapport d'activité pour la période 2017–2019 et examiner les modalités d'établissement d'un tel rapport, notamment les moyens d'améliorer la communication des informations.

---

\* SAICM/OEWG.3/1.

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse [www.saicm.org/Resources/Publications/tabid/5507/language/en-US/Default.aspx](http://www.saicm.org/Resources/Publications/tabid/5507/language/en-US/Default.aspx).

## Annexe

# Rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2014–2016

## I. Contexte

1. Le présent rapport se fonde sur le rapport complet établi par le secrétariat concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour la période 2014–2016 (SAICM/OEWG.3/INF/4). Ce rapport complet comporte une analyse exhaustive des rapports d'activité présentés par les parties prenantes à l'Approche stratégique et compare les résultats pour 2014–2016 et ceux communiqués dans les rapports d'activité pour les périodes 2009–2010 et 2011–2013, ainsi qu'une comparaison générale avec le rapport de référence, à savoir celui couvrant la période 2006–2008, au regard des indicateurs pertinents<sup>1</sup>.
2. Des communications ont été soumises par 54 gouvernements, 5 organisations intergouvernementales, 3 organisations non gouvernementales, 1 organisation de la société civile et 2 organismes du secteur privé (voir la liste figurant à l'appendice I). Pour la période considérée, à savoir 2014–2016, le taux global de réponse des gouvernements était de 28 %. Les variations en termes de communications soumises étaient assez sensibles selon les régions : la région Europe centrale et orientale, qui ne compte que 12 % des pays, représentait 31 % des rapports d'activité, tandis que la région Europe occidentale et autres États, qui ne compte que 16 % des pays, était fortement représentée, avec 37 % de rapports. Pour la même période, la région Afrique était nettement sous-représentée, avec seulement 6 % des rapports alors qu'elle compte 28 % de l'ensemble des pays.
3. Les données concernant les objectifs de la Stratégie politique globale et les 20 indicateurs de progrès provenaient du questionnaire électronique mis à la disposition des parties prenantes à l'Approche stratégique pour faciliter l'établissement des rapports. Le questionnaire a été mis à jour depuis le précédent rapport d'activité. Le questionnaire électronique pour 2014–2016 était accessible du 16 juin au 15 septembre 2017. Par la suite et sur la base des orientations du Bureau de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le secrétariat a prolongé ce délai au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Les responsables régionaux de l'Approche stratégique ont joué un rôle en incitant toutes les parties prenantes à remplir le questionnaire.
4. Par ailleurs, le rapport d'analyse comprend des données recueillies par des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques sur les huit indicateurs de progrès concernant la gestion rationnelle des produits chimiques<sup>2</sup>, qui complètent les informations du questionnaire et donnent ainsi une meilleure vue d'ensemble.
5. Le présent rapport met en lumière les avancées considérables accomplies dans la mise en œuvre des activités correspondant à plusieurs indicateurs, ainsi que les indicateurs qui ont fait l'objet de progrès plus lents que la moyenne au fil des ans. Il compare les données régionales avec celles des périodes précédentes, précise l'orientation générale et le nombre des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide au cours de la période considérée, et examine les points forts et les réalisations au niveau régional. L'inégalité dans l'exécution des activités menées au titre des objectifs de la Stratégie politique globale dans l'ensemble des régions témoigne des priorités fixées par les pays lors de l'application de l'Approche stratégique.

---

<sup>1</sup> Dans le présent rapport, les indicateurs sont numérotés selon la numérotation actualisée qui a été utilisée dans le questionnaire électronique communiqué aux parties prenantes à l'Approche stratégique pour la période 2014–2016.

<sup>2</sup> Les huit indicateurs du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques sont les suivants : indicateur A : nombre de pays ayant un profil national (UNITAR) ; indicateur B : nombre de pays dotés d'un registre des rejets et transferts de polluants (UNITAR) ; indicateur C : nombre de pays dotés de centres antipoison (OMS) ; indicateur D : pays menant des contrôles concernant le plomb dans les peintures décoratives (OMS et PNUE) ; indicateur E : pays ayant mis en œuvre une législation sur les pesticides sur la base du Code de conduite International FAO/OMS (FAO) ; indicateur F : nombre de pays qui ont réalisé les principales activités en matière de produits chimiques prévues par le Règlement sanitaire international (OMS) ; indicateur G : nombre de Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata (Secrétariats) ; indicateur H : mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (UNITAR, Commission économique pour l'Europe).

6. Ce rapport contient un résumé de l'analyse des 20 indicateurs de progrès de l'Approche stratégique et les relie aux « points fondamentaux » correspondants recensés dans les Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 (SAICM/ICCM.4/6).

## II. Vue d'ensemble

7. Pour la troisième période considérée, à savoir 2014–2016, le niveau général d'activité indiqué par toutes les parties prenantes interrogées pour tous les indicateurs était de 0,59<sup>3</sup>, soit 10 % de plus que pour la période précédente, à savoir 2011–2013 (0,47). La figure I montre la moyenne des progrès réalisés dans le niveau d'activités pour la troisième période comparée aux deux rapports précédents, par région et par objectif de la Stratégie politique globale.

8. Les principaux progrès accomplis depuis le premier rapport d'activité ont été enregistrés pour l'objectif B (Connaissances et information), et pour l'objectif E (Trafic international illicite), toutes régions confondues. En particulier, des progrès constants ont été notés pour pratiquement tous les objectifs à l'exception de l'objectif C (Gouvernance). L'une des raisons pourrait en être les modifications apportées au libellé des activités dans l'outil d'établissement des rapports pour l'indicateur 11 (nombre de pays et d'organisations ayant adopté des mécanismes de coordination multipartites) et l'indicateur 12 (nombre de pays et d'organisations dotés de mécanismes pour mettre en œuvre les principales priorités internationales concernant les produits chimiques), qui relèvent de l'objectif C. Pour la période 2014–2016, à l'indicateur 12, des informations étaient demandées sur les contributions concernant les changements majeurs dans la mise en œuvre des instruments chimiques, tandis que pour la deuxième période, à savoir 2011–2013, le questionnaire interrogeait sur l'existence d'un mécanisme permettant d'appliquer les instruments. La majorité des parties prenantes interrogées n'ont pas répondu à cette activité, ce qui a ainsi diminué la note globale. De nombreuses parties prenantes interrogées ont également omis l'indicateur 11, qui requiert des informations sur le type de parties prenantes aux comités non gouvernementaux et gouvernementaux (uniquement), ce qui se traduit par un niveau d'activité inférieur pour cet indicateur par rapport au précédent rapport. La note la plus faible pour l'objectif C peut donc ne pas être comparable aux notes des rapports antérieurs en raison des mises à jour du questionnaire.

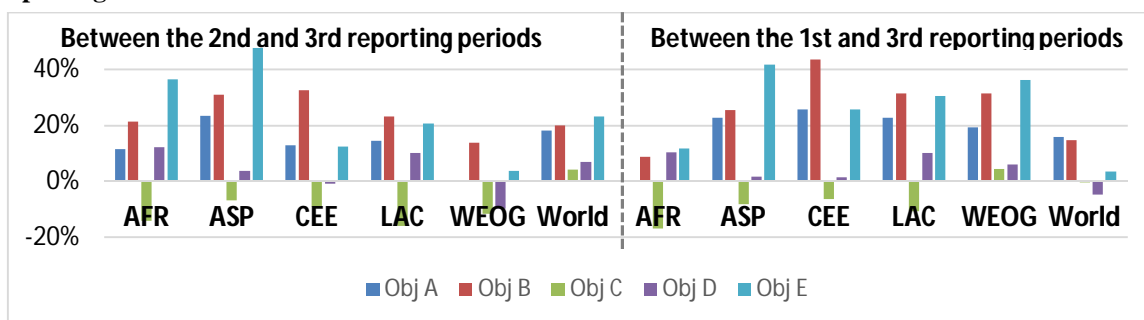
9. En ce qui concerne les objectifs de la Stratégie politique globale et entre les régions, les plus grandes avancées ont été réalisées au titre de l'objectif E, par les régions Asie-Pacifique et Afrique. Dans l'ensemble, ces régions ont enregistré une augmentation du niveau d'activité depuis la période précédente de 2011–2013 pour tous les objectifs à l'exception de l'objectif C. Toutefois, en raison du nombre restreint de parties prenantes interrogées dans la région Afrique, il est difficile de comparer les résultats de la période 2014–2016 à ceux des périodes précédentes, et cette comparaison n'est pas tout à fait représentative du niveau de progrès de la région.

---

<sup>3</sup> Le nombre d'activités choisies par chaque partie prenante interrogée est exprimé en pourcentage du total des activités proposées pour chaque question du questionnaire électronique : un résultat égal à 0 indique qu'aucune activité n'a été sélectionnée par les parties prenantes interrogées, tandis qu'un résultat égal à 1 signifie que toutes les parties prenantes interrogées ont sélectionné toutes les activités disponibles pour chaque question.

Figure I

**Comparaison des progrès réalisés au regard des objectifs entre la première et la troisième période considérée (à droite) et entre la deuxième et la troisième période considérée (à gauche), par région<sup>a</sup>**



<sup>a</sup> Les régions sont les suivantes : Afrique (AFR), Asie-Pacifique (ASP), Europe centrale et orientale (ECO), Amérique latine et Caraïbes (ALC) et Europe occidentale et autres États (GRULAC). Le groupement « Monde » représente les organisations internationales qui ont soumis un rapport complet, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le PNUD, le PNUE et l'UNITAR.

10. De l'examen du pourcentage moyen des options envisageables retenues par toutes les parties prenantes interrogées pour chaque indicateur, il ressort que la plus forte augmentation du niveau d'activité par rapport à la période précédente, près de 36 %, concerne l'indicateur 9 (nombre de pays et d'organisations disposant de sites Internet où les parties prenantes peuvent obtenir des informations). Le suivant est l'indicateur 18 (nombre de pays et d'organisations engagés dans la coopération régionale sur les questions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques), avec une augmentation de 34 %, tandis que l'indicateur 19 (nombre de pays ayant adopté des lois sur la prévention du trafic illicite de substances chimiques toxiques, dangereuses et strictement réglementées), a augmenté de 32 % et que l'indicateur 7 (nombre de pays et d'organisations ayant adopté des stratégies déterminées pour la communication d'informations sur les risques causés par les produits chimiques aux groupes vulnérables), fait apparaître une augmentation de 28 % par rapport à 2011–2013. La plus forte diminution du niveau d'activité a été observée pour l'indicateur 12, l'indicateur 13 (nombre de pays et d'organisations fournissant des ressources (financières et en nature) pour aider au renforcement des capacités et à la coopération technique avec d'autres pays) et l'indicateur 15 (nombre de pays où la gestion des produits chimiques est incluse dans un programme d'aide publique au développement), probablement en raison de la reformulation des activités dans le questionnaire, de sorte qu'il est difficile de tirer des conclusions pour ces trois indicateurs.

11. L'analyse des données concernant les différentes catégories de développement (tel que déterminé par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE) a fait apparaître une amélioration considérable du niveau d'activité signalé par les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) pour la majorité des objectifs, tandis que les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et les pays du Comité d'aide au développement ont enregistré un déclin des objectifs C et D depuis 2011–2013. Seuls trois des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (sur 36 pays) ont présenté des communications pour le présent rapport d'activité, dont deux l'avaient également fait pour le rapport 2011–2013. Le nombre de communications était trop faible (8 %) pour permettre une comparaison fiable avec les rapports précédents. Il en va de même pour les pays les moins avancés, dont trois ont présenté un rapport pour la période 2014–2016. Les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et les pays les moins avancés représentent plus de 43 % des États Membres de l'ONU, et une participation accrue de ces pays est nécessaire pour mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale.

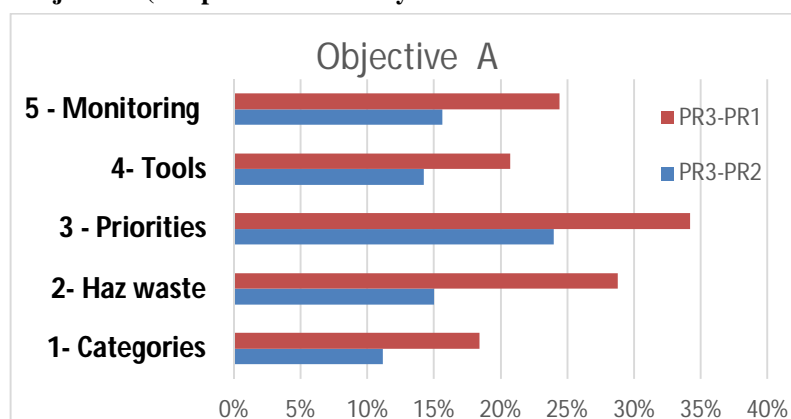
### III. Analyse par objectif de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique

#### A. Objectif A : réduction des risques

12. L'objectif A de la Stratégie politique globale comporte cinq indicateurs. Des progrès considérables ont été enregistrés pour tous les indicateurs par rapport aux premier et deuxième rapports d'activité, comme le montre la figure II. Ce sont les régions Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique et Europe centrale et orientale qui ont signalé les progrès les plus importants dans le cadre de cet objectif.

Figure II

**Progrès réalisés depuis la première période considérée concernant les cinq indicateurs de l'objectif A (compte tenu de la moyenne de toutes les communications)**



Note : « PR3 » correspond à la troisième période considérée (2014–2016), « PR2 » à la deuxième (2011–2013) et « PR1 » à la première (2009–2010).

13. Avec une progression de près de 35 % depuis la première période considérée, à savoir 2009–2010, la fixation des priorités en matière de réduction des risques a enregistré le pourcentage le plus élevé, au titre de l'indicateur 3 (nombre de pays et d'organisations disposant de mécanismes pour la définition des priorités en matière de réduction des risques). De fait, cet indicateur affiche les principales avancées réalisées depuis les deux rapports d'activité précédents. Deux projets approuvés du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, l'un dans la région Afrique (au Ghana) et l'autre dans la région Europe centrale et orientale (en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine), s'inscrivaient dans ce cadre. Parmi les 11 points fondamentaux du document de l'Approche stratégique sur les orientations générales et directives, l'indicateur 3 est le plus étroitement lié au point fondamental VIII<sup>4</sup> (Évaluation des risques chimiques et réduction des risques en recourant aux meilleures pratiques). Les risques associés aux « pesticides » ont été décrits comme les plus courants dans les quatre groupes de produits chimiques, avec un taux de réponse de 88 % pour 2014–2016 contre 77 % pour 2011–2013. Les « risques environnementaux » ont été considérés par 94 % des parties prenantes interrogées comme les risques d'exposition les plus fréquents, contre 65 % dans le rapport précédent. Les régions Asie-Pacifique, Europe centrale et orientale et Amérique latine et Caraïbes ont enregistré les avancées les plus importantes, soit au moins 20 % des progrès, comme le montre la figure VII b), c) et d) ci-dessous.

14. Pour l'indicateur 1 (nombre de pays et d'organisations disposant de mécanismes visant les principales catégories de produits chimiques), la majorité des parties prenantes interrogées ont indiqué qu'elles possédaient au moins trois mécanismes déjà en place pour faire face aux principales catégories de produits chimiques : « programmes » (94 %), « législation ou réglementation » (91 %) et « normes » (82 %). Les principales catégories de produits chimiques ont été identifiées au titre de cet indicateur ; plus de 90 % des parties prenantes interrogées ont retenu les pesticides, le mercure et les polluants organiques persistants comme les trois principaux produits chimiques ou groupe de produits chimiques dont ils s'étaient préoccupés au cours de la période considérée. Les régions Afrique et Asie-Pacifique ont signalé les avancées les plus importantes, avec une amélioration de plus de 20 % par rapport à la période précédente, à savoir 2011–2013.

<sup>4</sup> Comme dans le questionnaire électronique, le présent rapport renvoie aux points fondamentaux par les chiffres romains I à XI de façon à distinguer les indicateurs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques de ceux du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

15. Sous l'indicateur 2 (nombre de pays et d'organisations disposant d'arrangements en matière de gestion des déchets dangereux), les accords relatifs à la gestion des déchets dangereux ont connu une croissance substantielle depuis les périodes d'activités précédentes. Cet indicateur est lié au point fondamental I (Cadres juridiques concernant le cycle de vie des produits chimiques et des déchets). Le libellé « prévention ou réduction de la production de déchets dangereux » s'est vu accorder la plus large place, avec un taux de réponse de 98 %, contre 75 % pour la période précédente. Plus de 90 % des parties prenantes interrogées ont traité les questions de « l'évacuation des déchets dangereux » et de « la collecte et le stockage provisoire des déchets dangereux » au cours de cette période. La région Asie-Pacifique a enregistré le plus de progrès (16 %) en ce qui concerne l'attention portée aux déchets dangereux (figure VII b), ci-après).

16. Concernant l'indicateur 4 (nombre de pays et d'organisations qui mettent en œuvre des outils convenus de gestion des produits chimiques), les deux principaux outils choisis par les parties prenantes interrogées pour la période considérée étaient les essais sur les produits chimiques réalisés par l'OCDE et le portail eChem de l'OCDE. Les deux principaux outils pour la période précédente, à savoir 2011–2013, étaient les Directives de qualité pour l'eau de boisson de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Code international de conduite sur la gestion des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OMS. Le pourcentage plus élevé de parties prenantes issues des États d'Europe occidentale et autres États et des États d'Europe centrale et orientale ayant répondu pourrait expliquer en partie le taux élevé de sélection des outils de l'OCDE. Ainsi qu'il a été précisé dans le précédent rapport d'activité, les régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes ont choisi le Code de conduite international FAO/OMS et les Directives de qualité pour l'eau de boisson de l'OMS comme les outils les plus couramment utilisés pour se faire face aux produits chimiques. Cet indicateur est étroitement lié au point fondamental VIII.

17. Selon les données de la FAO, en 2017<sup>5</sup>, 89 % des pays (sur 174 pays) avaient adopté le Code international de conduite FAO/OMS.

18. Quarante-deux gouvernements ayant répondu au questionnaire de l'Approche stratégique ont indiqué disposer d'un registre des rejets et transferts de polluants. D'après les données recueillies par le Groupe de coordination internationale sur les registres des rejets et transferts de polluants (fournies par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche - UNITAR), 49 pays disposaient d'un tel registre en 2016, contre 39 en 2010.

19. La surveillance de l'environnement a été retenue par 92 % des parties prenantes interrogées pour la période considérée, soit une hausse de 15 % par rapport à 2009–2010 et de 10 % par rapport à 2011–2013. Toutes les parties prenantes interrogées des régions Europe centrale et orientale et Amérique latine et Caraïbes ont choisi la surveillance de l'environnement. Le suivi des incidents liés aux produits chimiques a été sélectionné par 80 % des parties prenantes, avec une augmentation de l'activité signalée de 25 % depuis 2011–2013 et de 48 % depuis le premier rapport d'activité pour 2009–2010. Cet indicateur est étroitement lié au point fondamental X (Surveillance et évaluation des incidences des produits chimiques sur la santé et l'environnement).

20. En ce qui concerne la réduction des risques liés aux produits chimiques et aux déchets, plusieurs indicateurs du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques sont étroitement liés à l'indicateur 4 et à l'indicateur 5 (nombre de pays et d'organisations qui prennent part à des activités générant des données de surveillance comparables sur des polluants environnementaux et des substances d'intérêt prioritaire à la santé humaine) de l'Approche stratégique, notamment pour les pays qui entretiennent un registre des rejets et transferts de polluants, ceux qui sont dotés de centres antipoison, ceux qui mènent des contrôles concernant le plomb dans les peintures décoratives et, enfin, ceux qui mettent en œuvre le Code international de conduite FAO/OMS.

## **B. Objectif B : connaissances et information**

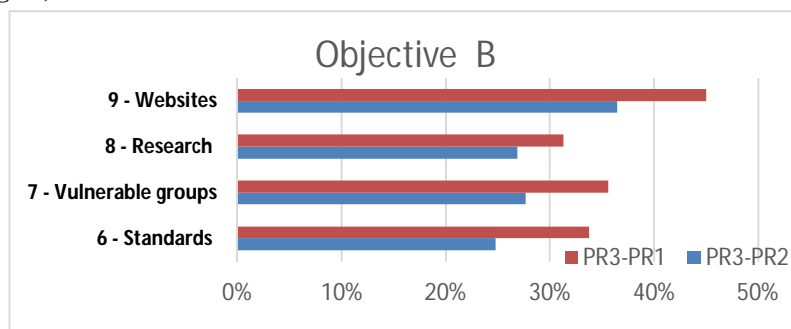
21. L'objectif B de la Stratégie politique globale, avec quatre indicateurs, a enregistré des progrès plus importants en moyenne que l'objectif A depuis la première période considérée. Comme le montre la figure III, tous les indicateurs ont connu des avancées par rapport aux deux périodes précédentes. Le point fondamental V des orientations générales et directives de l'Approche stratégique porte sur la collecte de données et d'informations pertinentes et les systèmes d'échange entre toutes les parties prenantes concernées au moyen d'une approche fondée sur le cycle de vie, telle que la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Ce point est étroitement lié à l'indicateur 6 (nombre de pays et d'organisations fournissant des informations

<sup>5</sup> Aucune donnée n'est disponible avant 2017 pour le Code international de conduite FAO/OMS sur la gestion des Pesticides (anciennement le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

conformes aux normes harmonisées au niveau international), à l'indicateur 7 et à l'indicateur 9 au titre de l'objectif B. La région Europe centrale et orientale a signalé la plus grande amélioration pour l'objectif B depuis le premier rapport, à savoir 43 %. Les suivantes sont les régions Amérique latine et Caraïbes et Europe occidentale et autres États, qui ont toutes deux fait état d'une hausse de 31 %, puis la région Asie-Pacifique, avec une hausse de 25 %. La plus faible avancée est enregistrée par la région Afrique, avec 9 % depuis 2009–2010.

Figure III

**Progrès réalisés depuis la première période considérée concernant les quatre indicateurs de l'objectif B (compte tenu de la moyenne de toutes les communications des parties prenantes interrogées)**



22. Les parties prenantes ont fait état du plus haut niveau d'activité, tous indicateurs confondus, pour l'indicateur 9. Les parties prenantes interrogées ont signalé l'existence ou la création de sites Web sur 6,7 des 9 thèmes en moyenne (sauf « autres »), contre 4,8 dans le rapport d'activité précédent. L'Europe centrale et orientale était la région la plus active, avec plus de 70 % des parties prenantes interrogées ayant sélectionné les sites Web sur les 9 sujets. Cinq projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide dans les régions Afrique (1), Asie-Pacifique (1) et Europe centrale et orientale (3) avaient pour but le développement de sites Web ou d'autres moyens de partage d'informations avec les parties prenantes.

23. Pour l'indicateur 6, le pourcentage de parties prenantes à l'Approche stratégique ayant choisi la conformité de l'étiquetage au Système général harmonisé pour les principales catégories de produits chimiques a considérablement augmenté depuis le rapport d'activité précédent. En tout, 86 % des parties prenantes interrogées ont retenu la conformité avec ce système pour les produits chimiques industriels, ce qui correspond à des augmentations de 27 % par rapport au deuxième rapport d'activité et de 48 % par rapport au premier rapport. Cet indicateur est étroitement lié aux indicateurs du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques sur les pays qui ont mis en œuvre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Selon les données de l'Institut de Stockholm pour l'environnement et de l'Université de Wageningen<sup>6</sup>, 60 pays avaient intégralement ou partiellement mis en œuvre le Système général harmonisé en 2016, contre la valeur de référence de 41 en 2010.

24. Concernant l'indicateur 7, la communication d'informations sur les risques associés aux produits chimiques pour les groupes vulnérables a augmenté de plus de 30 % depuis 2009–2010. Les travailleurs, le grand public, les enfants, les consommateurs et les femmes étaient les cinq groupes vulnérables les plus fréquemment retenus pour la période considérée, avec des taux de réponse de 82 % à 94 %. L'Afrique est la région qui a enregistré les progrès les plus importants, soit 38 % depuis 2011–2013. Cet indicateur, pour lequel on constate une activité supérieure à la moyenne dans le monde, a fait l'objet d'une attention considérable de la part du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide au cours de la période considérée, avec au total cinq projets approuvés dans les régions Afrique (1), Asie-Pacifique (1) et Europe centrale et orientale (3).

25. Pour l'indicateur 8 (nombre de pays et d'organisations disposant de programmes de recherche), au moins 75 % des parties prenantes interrogées ont choisi les programmes de recherche dans les catégories de recherches répertoriées. Les effets sur l'homme ont été les plus fréquemment retenus, avec un taux de réponse de 78 %, soit une hausse de 39 % par rapport à la période précédente. Solutions de remplacement plus sûres, effets sur l'environnement et technologies de production moins polluantes ont été choisis par 75 % des parties prenantes interrogées, contre 39 %, 56 % et 36 %

<sup>6</sup> Linn Persson et al., « The Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals— Explaining the Legal Implementation Gap », Sustainability, vol. 9, n° 12 (décembre 2017). p. 2176. Disponible à l'adresse [www.mdpi.com/2071-1050/9/12/2176](http://www.mdpi.com/2071-1050/9/12/2176).

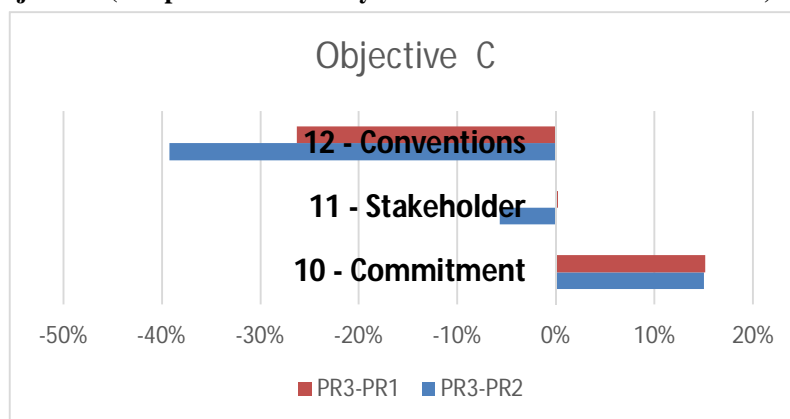
précédemment. Le point fondamental X (Surveillance et évaluation des incidences des produits chimiques sur la santé et l'environnement), est étroitement lié à l'indicateur 8.

### C. Objectif C : gouvernance

26. D'une manière générale, comme cela ressort de la figure IV, l'objectif C de la Stratégie politique globale n'a guère enregistré de progrès depuis la première période considérée, toutes régions confondues. Le recul du niveau d'activité signalé par les parties prenantes interrogées pourrait s'expliquer par une baisse considérable du nombre de rapports soumis, comparée aux communications pour le deuxième rapport d'activité, ou par les modifications apportées au libellé des activités liées aux mécanismes multipartites et aux importants changements de formulation concernant la mise en œuvre des principaux instruments internationaux.

Figure IV

**Progrès réalisés depuis la première période considérée concernant les trois indicateurs de l'objectif C (compte tenu de la moyenne de toutes les communications)**



27. L'indicateur 10 (nombre de pays et d'organisations engagés à mettre en œuvre l'Approche stratégique) était le seul indicateur au titre de cet objectif à avoir enregistré une croissance positive, soit 15 %, depuis les deux périodes précédentes. Néanmoins, il demeurerait à un niveau d'activité inférieur à la moyenne mondiale. Six projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, principalement axés sur la préparation d'une publication consacrée au plan de mise en œuvre de l'Approche stratégique et sur l'introduction ou le renouvellement d'un programme de sécurité des produits chimiques, étaient répartis de façon égale entre les régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes. Certaines activités au titre de l'indicateur 10 ont connu une forte croissance depuis 2011–2013 ; l'activité « déclarations ministérielles et autres déclarations publiques officielles appuyant l'Approche stratégique » a enregistré une progression de 53 %, et une augmentation de 68 % du taux de réponse a été observée pour les « résolutions des organes directeurs qui se réfèrent à l'Approche stratégique ». La majorité des parties prenantes à l'Approche stratégique a retenu la « présence aux réunions liées à l'Approche stratégique » (95 %) et une « participation active aux activités en cours de l'Approche stratégique » (82 %).

28. Les deux principaux instruments internationaux, la Convention de Minamata (taux de réponse de 78 %) et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (52 %), présentaient les taux de réponse les plus élevés pour l'indicateur 12. En 2016, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination comptait 183 Parties, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international en comptait 160 et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants en comptait 180. Les données font apparaître une augmentation régulière du nombre de Parties depuis 2010, soit 4, 5 et 10 % pour les Conventions de Stockholm, Bâle et Rotterdam, respectivement. Le nombre des ratifications de la Convention de Minamata était de 35 en 2016 (34 pendant la période 2014–2016) ; il convient de noter que la Convention n'est pas entrée en vigueur avant le 16 août 2017 (101 Parties au 7 janvier 2019). De plus, selon les données fournies par l'OMS, 196 États étaient parties au Règlement sanitaire international (2005).



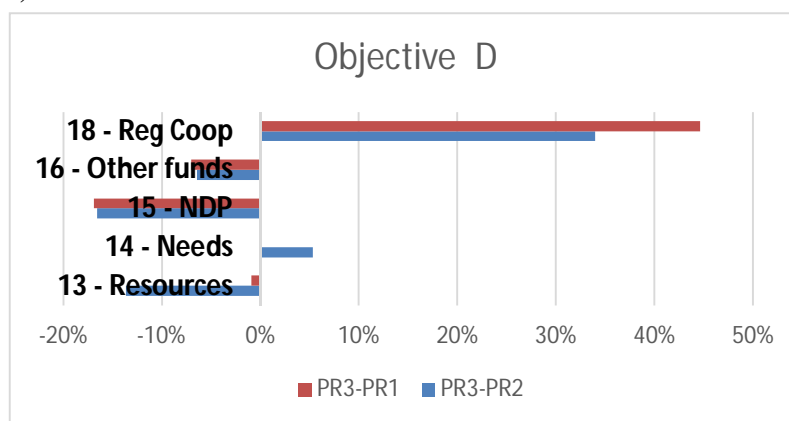
29. Les indicateurs 10 et 11 sont étroitement liés au point IV (Cadres institutionnels solides et mécanismes de coordination entre les parties prenantes concernées). L'indicateur 12 est lié au point fondamental III (Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, ainsi que des conventions et mécanismes volontaires concernant la santé, le travail et d'autres sujets pertinents). En outre, il renvoie au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques concernant les pays qui mènent des contrôles sur le plomb dans les peintures décoratives, et au nombre des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et au Règlement sanitaire International (2005).

## D. Objectif D : développement des capacités et coopération technique

30. Les parties prenantes ont répondu à des questions relevant de cinq indicateurs inscrits sous l'objectif D de la Stratégie politique globale<sup>7</sup>. Les régions Afrique et Amérique latine et Caraïbes ont signalé une croissance positive de 10 % seulement au titre de cet objectif depuis la première période considérée, alors même que la hiérarchisation des besoins en matière de renforcement des capacités a fait l'objet de six projets financés au moyens du fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide au cours de la période considérée dans les régions Afrique (2), Asie-Pacifique (1), Europe centrale et orientale (2) et Amérique latine et Caraïbes (1).

Figure V

**Progrès réalisés depuis la première période considérée concernant les quatre indicateurs de l'objectif D (compte tenu de la moyenne de toutes les communications des parties prenantes interrogées)**



31. La croissance la plus importante a concerné la coopération régionale sur des questions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques au titre de l'indicateur 18, comme le montre la figure V. Les régions Asie-Pacifique et Europe centrale et orientale ont affiché la croissance la plus importante, à plus de 25 % depuis le précédent rapport d'activité (figure VII (b) et (c) ci-dessous). En outre, les régions Amérique latine et Caraïbes et Europe occidentale et autres États ont signalé une croissance supérieure à 20 % (figure VII (d) et (e) ci-dessous).

32. Dans l'ensemble, la disponibilité des ressources pour soutenir le renforcement des capacités et la coopération technique avec d'autres pays au titre de l'indicateur 13, l'identification et la hiérarchisation des besoins en matière de renforcement des capacités au titre de l'indicateur 14 (nombre de pays et d'organisations ayant procédé à l'identification et à la détermination des priorités de leurs besoins nationaux en matière de renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques), et le plan de développement national au titre de l'indicateur 15 ont enregistré un niveau d'activité inférieur à la moyenne. L'activité au titre de l'indicateur 14 du questionnaire s'adressait aux pays bénéficiaires, de sorte que les pays donateurs n'y ont pas répondu, ce qui peut expliquer son faible niveau général. Cette activité est visée au point fondamental IX (Renforcement des capacités pour gérer les accidents chimiques, notamment des capacités institutionnelles pour les centres antipoison), et a été incluse pour la première fois dans le questionnaire de l'Approche stratégique sous l'indicateur 14.

<sup>7</sup> Au total, six indicateurs sont associés à l'objectif D. Toutefois, l'indicateur 17 (nombre de pays et d'organisations ayant des projets financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique) n'est pas abordé dans le présent rapport car aucune information n'a été sollicitée à cet égard dans le cadre du questionnaire électronique. Dans le rapport complet figurent des informations concernant l'indicateur 17, qui sont tirées des données compilées par le Fonds d'affectation spéciale.

33. En outre, l'indicateur 14 renvoie aux indicateurs du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques sur les pays disposant de profils nationaux et les pays dotés de centres antipoison. D'après les données recueillies par l'UNITAR, 116 pays – par rapport à la valeur de référence de 106 en 2010 – ont élaboré un profil national, ce qui constitue l'une des priorités pour les besoins en matière de renforcement des capacités des pays au titre de l'indicateur 14. Selon les données de l'OMS, 90 pays disposaient de centres antipoison fonctionnels fin 2016, contre 91 pays en 2010. Il convient de noter que les centres antipoison peuvent être fermés aussi bien qu'ouverts.

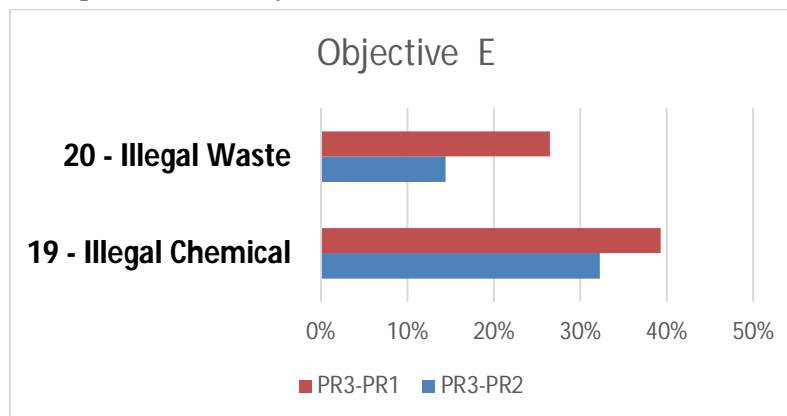
34. De même, la comparaison des niveaux d'activité indiqués et des niveaux figurant dans les rapports précédents fait ressortir une faible croissance, voire aucune croissance, pour l'indicateur 16 [nombre de pays et d'organisations ayant des projets de gestion rationnelle des produits chimiques financés par d'autres sources de financement (autres que les fonds du Programme de démarrage rapide)]. Cet indicateur est étroitement lié au point fondamental VI (Participation du secteur industriel et responsabilités définies tout au long du cycle de vie, y compris politiques et systèmes de recouvrement des coûts et prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et pratiques des entreprises).

## E. Objectif E : trafic international illicite

35. L'objectif E de la Stratégie politique globale est constitué de l'indicateur 19 et de l'indicateur 20 (nombre de pays disposant de mécanismes visant à prévenir le trafic illicite de déchets dangereux). Dans l'ensemble, des progrès considérables ont été constatés, tout comme pour l'objectif B. La comparaison avec la première période considérée, à savoir 2009–2010, a révélé que la région Afrique avait connu la croissance la plus faible (12 %) et la région Asie-Pacifique la plus importante (42 %) en termes d'activités liées au contrôle du trafic illicite. Les régions Europe centrale et orientale et Amérique latine et Caraïbes ont elles aussi enregistré, dans l'ensemble, d'importants progrès en termes de mise en œuvre dans le cadre de cet objectif par rapport à 2009–2010, en hausse de 26 % et 31 % respectivement.

Figure VI

**Progrès réalisés depuis la première période considérée en ce qui concerne les deux indicateurs de l'objectif E (compte tenu de la moyenne de toutes les communications)**



36. En moyenne, 79 % des parties prenantes interrogées ont choisi l'une des activités relatives au contrôle du trafic illicite au titre de l'indicateur 19, contre 37 % au cours de la période précédente, ce qui correspond à une progression considérable. La communication portant sur le mouvement des produits chimiques dangereux et la mise en œuvre de la législation nationale empêchant le trafic illicite de produits chimiques dangereux ont été toutes deux désignées par 86 % des parties prenantes interrogées, contre 54 % et 61 % précédemment. La région Asie-Pacifique a signalé le niveau d'activité le plus élevé dans la lutte contre le trafic international de produits chimiques. Cet indicateur est également couvert par le point fondamental II (Mécanismes de respect et d'application pertinents).

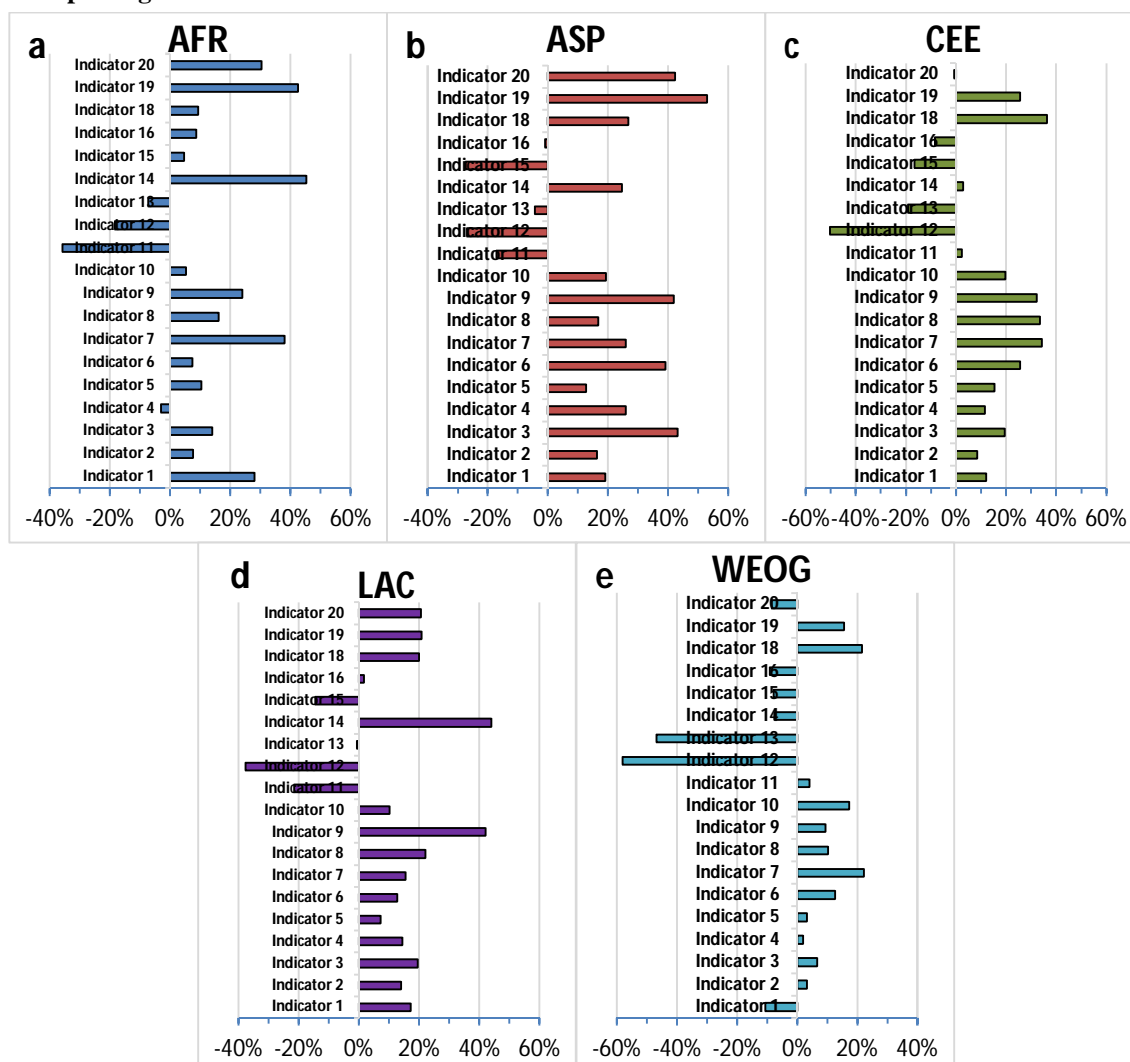
37. Le niveau d'activité rapporté pour l'indicateur 20 est légèrement inférieur à celui de l'indicateur 19. En particulier, la communication sur les mouvements transfrontières a été sélectionnée par un nombre de parties prenantes interrogées plus restreint que pour la période précédente, avec une baisse du taux de réponse de 21 %. En outre, le taux de réponse pour les activités relatives à la formation des agents de contrôle aux frontières a diminué de 9 % par rapport à 2011–2013. Néanmoins, la majorité des parties prenantes interrogées ont retenu la mise en œuvre de la législation nationale et la surveillance du trafic de déchets dangereux, avec des taux de réponse de 85 % et 80 % respectivement, soit 37 % et 16 % de plus qu'en 2011–2013. À l'instar de l'indicateur 19,

l'indicateur 20 a enregistré une amélioration significative constante depuis le premier rapport d'activité, avec une hausse générale de 27 %.

38. La région Asie-Pacifique a signalé le plus gros volume d'activité pour l'indicateur 20, comparable à l'indicateur 19 (voir figure VII b)), alors que le niveau moyen d'activité notifié par les régions Europe centrale et orientale et Europe occidentale et autres États avait diminué par rapport à la période précédente (figure VII c) et e)). L'indicateur 20 est lié aux points fondamentaux I et II.

Figure VII

**Progrès réalisés depuis la deuxième période considérée concernant les 20 indicateurs, par région<sup>a</sup>**



<sup>a</sup> Les régions sont les suivantes : Afrique (AFR), Asie-Pacifique (ASP), Europe centrale et orientale (ECO), Amérique latine et Caraïbes (ALC), et Europe occidentale et autres États (GRULAC).

#### IV. Analyse des 20 indicateurs

39. Les 20 indicateurs de progrès de l'Approche stratégique ont été définis en 2009 à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en tant que moyens de suivre la performance des parties prenantes dans leurs avancées vers la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale (voir SAICM/ICCM.2/15, annexe III). Depuis, les indicateurs de l'Approche stratégique ont contribué à la production d'un rapport de référence (2006–2008) et de trois rapports d'activité : le premier, pour 2009–2010 ; le deuxième, pour 2011–2013 ; et le troisième, le présent rapport d'activité, pour 2014–2016. Les indicateurs, qui tiennent compte de tous les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, ont permis au secrétariat d'évaluer les progrès accomplis aux niveaux mondial et régional au fil du temps et ont fourni aux parties prenantes un cadre pour fixer des priorités, mettre en lumière les domaines de réussite et recenser les lacunes et les possibilités d'amélioration dans les différentes étapes de la gestion des produits chimiques.

40. À la suite de l'adoption des indicateurs, les Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 ont été élaborées, puis approuvées à la quatrième session de la Conférence, en 2015. Elles ont pour objet de fournir des indications et d'identifier des axes de réflexion pour toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique en vue de la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020, et englobent l'introduction de 11 points fondamentaux nécessaires aux niveaux national et régional pour assurer cette gestion rationnelle en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie politique globale. L'analyse détaillée dans le rapport de synthèse relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2011–2013 (SAICM/ICCM.4/3 et SAICM/ICCM.4/3/Corr.1) incluait une comparaison des 11 points fondamentaux et des 20 indicateurs, montrant ainsi que la plupart des indicateurs sont étroitement liés aux points fondamentaux recensés dans les Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 (voir appendice II).

41. La gestion des produits chimiques et des déchets est intégrée dans nombre des objectifs de développement durable. Une proposition sur les objectifs à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des indicateurs intermédiaires associés, sur la base des 11 points fondamentaux, a été établie pour la deuxième réunion du processus intersessions compte tenu de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 (SAICM/IP.2/8). Les objectifs proposés ont été regroupés autour de quatre domaines clefs : a) les cadres juridique et institutionnel, la mise en œuvre et l'exécution ; b) la participation des parties prenantes et la participation intersectorielle ; c) les connaissances et l'information, l'évaluation/la réduction des risques et la surveillance ; d) la direction politique, la portée, l'éducation et la promotion. Ces quatre domaines sont étroitement liés aux objectifs de la Stratégie politique globale et aux objectifs de développement durable (voir appendice II).

42. Les objectifs de développement durable, en tant qu'éléments récents, aident à la compréhension de la situation mondiale en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Ils fournissent également un cadre plus large pour l'industrie, les entreprises et les consommateurs pour contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques et à la réduction des déchets, comme indiqué dans l'objectif 12, relatif aux modes de consommation et de production durables, en tenant compte de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de l'égalité des sexes.

43. Les indicateurs se sont révélés conviviaux, simples et directs, comme cela est indiqué dans le projet de rapport de l'évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015 (SAICM/IP.2/4). Les données recueillies pour ces indicateurs provenaient habituellement de l'outil de questionnaire électronique de l'Approche stratégique, permettant ainsi une analyse comparative entre les trois périodes concernées.

44. Le bilan de l'utilisation des indicateurs fait ressortir les points forts des différentes régions pour certains indicateurs. Il montre en outre que les régions les ont mis en œuvre à des rythmes différents, en fonction de leurs priorités. En outre, certains indicateurs et leurs activités respectives dans le questionnaire s'appliquent davantage aux acteurs gouvernementaux qu'aux parties prenantes non gouvernementales. D'autres reflètent de meilleurs résultats obtenus par des acteurs non gouvernementaux ; ainsi, les organisations non gouvernementales réussissent tout particulièrement à toucher les groupes vulnérables en ce qui concerne l'indicateur 7. Les parties prenantes souhaiteront peut-être étudier les moyens d'adapter leurs activités, pour leur permettre de mieux mesurer ces activités et les projets menés par le secteur privé et les organisations non gouvernementales, et pour que le rapport d'activité tienne davantage compte de leurs contributions.

45. Des préoccupations subsistent quant à l'efficacité des indicateurs, comme l'indiquait le précédent rapport d'activité. Les indicateurs axés sur les activités sont subjectifs par nature, et donc sujets à interprétation par les parties prenantes interrogées, ce qui peut déboucher sur une sous-déclaration ou une sur-déclaration des progrès accomplis. Bien que le questionnaire électronique recueille des données globales des parties prenantes sur les indicateurs, il est long et laborieux à remplir, ce qui a probablement contribué à une chute des taux de communications au fil des ans. En outre, plusieurs parties prenantes ont commencé le questionnaire sans le terminer. Les discordances en matière de présentation des rapports dans les différents pays constituent une autre difficulté.

46. Le deuxième rapport d'activités sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique faisait référence aux indicateurs de progrès que les indicateurs axés sur les activités n'étaient pas en mesure de quantifier, tels que les effets des produits chimiques sur l'homme et l'environnement, et il incitait à compléter les données avec des indicateurs objectivement vérifiables axés sur les résultats.

47. Les indicateurs de progrès dans leur état actuel ne rendent pas pleinement compte des questions de politique générale nouvelles ou émergentes. Selon le projet de rapport de l'évaluation indépendante, les parties prenantes ont exprimé la crainte que l'extension du champ d'application des indicateurs aux questions de politique émergentes n'entraîne d'autres difficultés.

48. En résumé, les indicateurs de progrès sont de vaste portée, et par là même nécessaires et utiles, mais dans leur état actuel ils peuvent ne pas constituer le moyen le plus efficace d'évaluation des progrès réalisés en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Comme indiqué dans le projet de rapport de l'évaluation indépendante, les parties prenantes à l'Approche stratégique ont estimé qu'il était nécessaire de continuer à suivre les indicateurs jusqu'en 2020, en déclarant que « le maintien des 20 indicateurs de progrès pour 2020 est approprié compte tenu du niveau de référence qui a été établi, et la comparaison des résultats sur différentes périodes permet d'obtenir des informations utiles. Certaines régions ont établi des rapports détaillés sur les progrès accomplis en ce qui concerne les 20 indicateurs. »

## V. Conclusions

49. L'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est d'évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour examiner les avancées réalisées par rapport à l'objectif de 2020 et prendre des décisions d'ordre stratégique, organiser et hiérarchiser les actions, et actualiser l'approche s'il y a lieu. L'identification des réalisations, la compréhension des lacunes dans la mise en œuvre et la hiérarchisation des actions futures peuvent contribuer à optimiser les progrès. Les parties prenantes devraient s'interroger sur les enseignements tirés dans le cadre de l'actuelle Approche stratégique lorsqu'elles se penchent sur les besoins et mécanismes de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.

50. La principale difficulté rencontrée dans l'élaboration du présent rapport a été d'inciter les gouvernements à participer davantage au processus de suivi, un aspect qui doit être pris en compte lors de l'établissement des futurs rapports, tant pour la période 2017–2019 que dans le contexte de l'après-2020. Les conclusions portant sur les progrès reposent largement sur les réponses des parties prenantes quant à leurs résultats dans la réalisation des objectifs. En l'absence de données suffisantes, ces conclusions ne sont ni fiables ni représentatives de l'état réel des progrès accomplis au niveau mondial sur la voie d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. En conséquence, les données fournies par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques sur ses huit indicateurs ont été intégrées dans le rapport d'activité pour la première fois pour cette période considérée, afin de compléter les rapports présentés par les parties prenantes interrogées au questionnaire pour certains indicateurs de l'Approche stratégique.

51. Les priorités des régions et gouvernements divers et le rythme auquel ils tendent vers les objectifs de l'Approche stratégique varient. Néanmoins, si l'on considère l'ensemble des progrès accomplis pour tous les indicateurs au fil des ans, il reste manifestement encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif fixé pour 2020. Trente pour cent des indicateurs enregistrent un résultat inférieur à 0,5 (50 % de toutes les activités ont été sélectionnées dans le questionnaire électronique) et seulement 40 % un résultat supérieur à 0,7. Ces chiffres pourraient être encore plus bas si toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique avaient présenté un rapport, si l'on part du principe que celles qui ne font pas état de leurs avancées sont également les plus susceptibles d'avoir le moins progressé sur la voie de la réalisation des objectifs.

52. Les progrès d'ensemble les plus notables accomplis depuis le premier rapport d'activité, toutes régions confondues, ont été enregistrés pour l'objectif B (Connaissances et information) et pour l'objectif E (Trafic international illicite). Toutefois, il se peut que les progrès d'ensemble mis ici en évidence pour la région Afrique aient été fortement influencés par le groupe restreint de données (seuls trois pays ont présenté un rapport) et qu'ils ne constituent pas un véritable signe des progrès réalisés par la région. Les régions Afrique et Asie-Pacifique ont signalé une activité très importante au titre de l'objectif E depuis le premier rapport d'activité. Les principales avancées dans la région Europe centrale et orientale concernaient l'objectif B. Les régions Amérique latine et Caraïbes et Europe occidentale et autres États ont également signalé une forte augmentation de l'activité au titre des objectifs B et E par rapport à la première période.

53. La majorité des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide concernaient les objectifs A, B et C portant respectivement sur la réduction des risques, les connaissances et l'information, et la gouvernance. Tous les indicateurs relevant des objectifs A et B reflètent un niveau d'activité nettement supérieur à la moyenne durant la période considérée. Une répartition relativement plus homogène des projets financés au moyen du Programme de démarrage rapide pour les objectifs A, B et C a été enregistrée. Si la majorité des projets (8 sur 15)

étaient axés sur l'indicateur 1, un nombre comparable impliquait les indicateurs 7, 9, 10 et 14. Six projets étaient axés sur l'indicateur 10 (c'est-à-dire l'élaboration de plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique) et six autres traitaient de l'indicateur 14.

54. La comparaison des données pour les deuxième et première périodes fait ressortir que les disparités d'ensemble entre des pays se trouvant dans différentes catégories de développement (statut du Comité d'aide au développement) augmentent au lieu de diminuer, les hausses des niveaux d'activité signalées par les pays développés et les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) contrastant avec les réductions ou l'absence de changement pour les pays les moins avancés. Néanmoins, on ne saurait tirer de conclusions quant à cette tendance mise en évidence dans les données pour cette période. Elle pourrait s'expliquer par le niveau d'activité inférieur à la moyenne au titre des objectifs C et D enregistré par les pays du Comité d'aide au développement, qui entraîne une baisse des résultats d'ensemble pour ces pays. En outre, les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) ont présenté un nombre limité de communications, et les pays les moins avancés ont fait état d'une importante activité pour la quasi-totalité des objectifs, de sorte qu'il est difficile d'établir une comparaison avec les rapports précédents et de tirer des conclusions sur les fossés existants dans les différentes catégories de développement.

55. La mise en évidence de progrès tangibles et continus contribuera à assurer un appui politique et un financement et, au bout du compte, renforcera les impacts à long terme. D'une manière générale, au-delà du délai de 2020 pour l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets :

a) L'élaboration d'indicateurs objectivement vérifiables axés sur les résultats, qui reflètent les progrès réalisés (ou leur absence) en vue de réduire au minimum les effets néfastes sur la santé et l'environnement de la production, de l'utilisation et de l'élimination des produits chimiques pourrait se révéler être une approche plus efficace et plus cohérente ;

b) Le présent rapport d'activité tire parti des indicateurs du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, qui a fourni des données sur la gestion rationnelle des produits chimiques provenant d'ensembles de données mondiales et d'autres mécanismes de notification. En conséquence, un cadre permettant de suivre les progrès à plusieurs niveaux avec plusieurs parties prenantes, dans lequel un certain nombre de sources de données et méthodes pourraient être utilisées, est susceptible de contribuer à garantir un examen plus complet des progrès d'ensemble ;

c) En ce qui concerne la mesure de l'engagement en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, le cadre de l'OMS pour suivre les progrès réalisés par les États parties dans la mise en œuvre des principales capacités du Règlement sanitaire international est un exemple de stratégie efficace et globale de l'évaluation des progrès accomplis par les États ;

d) Le Programme 2030 offre la possibilité aux gouvernements, à l'industrie et à la société civile d'aider concrètement à promouvoir des modes de production et de consommation plus responsables et plus viables à l'échelle mondiale. De ce fait, il constitue un cadre général permettant à chacun de contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques et à la prévention ou à la réduction de la production de déchets.

## Appendice I

### Liste des parties prenantes ayant soumis des informations pour le rapport par l'intermédiaire du questionnaire électronique

1. Les 54 pays suivants ont présenté un rapport complet : Allemagne, Argentine, Autriche, Barbade, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guyana, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Yémen.
2. Les cinq organisations intergouvernementales suivantes ont soumis un rapport exhaustif : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
3. Six organisations non gouvernementales ont présenté des rapports complets, parmi lesquels quatre étaient des organisations de la société civile (Femmes arméniennes pour la santé et un environnement sain, Pesticide Action Network, Society for Ecological Restoration, et Central American Institute for Studies on Toxic Substances) et deux des organisations du secteur privé (Conseil international des associations chimiques et American Petroleum Institute).

## Appendice II

### Liste des indicateurs pour l'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et leurs liens avec les points fondamentaux des Orientations générales et directives et les objectifs de développement durable

Strategic Approach Objective	Indicator of Progress	Links to Basic Elements	Links to SDGs and 2030 Agenda
<b>A. Risk reduction</b>	1. Number of countries (and organizations) with mechanisms to address key categories of chemicals		SDG 1, Target 1.b SDG 2, Targets 2.1, 2.4 SDG 3, Target 3.9 SDG 6, Target 6.3 SDG 8, Targets 8.4, 8.8 SDG 12, Targets 12.4, 12.5
	2. Number of countries (and organizations) with hazardous waste management arrangements	I: legal frameworks	
	3. Number of countries (and organizations) having mechanisms in place for setting priorities for risk reduction		
	4. Number of countries (and organizations) implementing agreed chemicals management tools	VIII: risk assessment and use of best practices	SDG 3, Targets 3.9, 3.d SDG 8, Target 8.8 SDG 12, Targets 12.4, 12.5 SDG 16, Targets 16.10 SDG 17, Target 17.14
	5. Number of countries (and organizations) engaged in activities that result in monitoring data on selected environmental and human health priority substances	X: monitoring health and environmental impacts	SDG 3, Targets 3.9, 3.d SDG 12, Targets 12.4, 12.5 SDG 16, Target 16.10 SDG 17, Target 17.6
<b>B. Knowledge and information</b>	6. Number of countries (and organizations) providing information according to internationally harmonized standards	V: Globally Harmonized System	
	7. Number of countries (and organizations) that have specific strategies in place for communicating information on the risks associated with chemicals to vulnerable groups	V: sharing data and information	
	8. Number of countries (and organizations) with research programmes	X: monitoring health and environmental impacts XI: environmentally sound and safer alternatives	SDG 3, Targets 3.9, 3.d SDG 8, Target 8.8 SDG 12, Targets 12.4, 12.5
	9. Number of countries (and organizations) with websites that provide information to stakeholders	V: sharing data and information XI: environmentally sound and safer alternatives	SDG 3, Targets 3.9, 3.d SDG 12, Targets 12.4, 12.5 SDG 16, Target 16.10
	<b>C. Governance</b>	10. Number of countries (and organizations) that have committed themselves to implementation of the Strategic Approach	IV: institutional frameworks and coordination
11. Number of countries (and organizations) with multi-stakeholder coordinating mechanism		IV: institutional frameworks and coordination VI: industry participation	SDG 2, Target 2.4 SDG 12, Targets 12.4, 12.5, 12.6 SDG 16, Target 16.6, 16.7,
12. Number of countries (and organizations) with mechanisms to implement key international chemicals priorities		III: implementation of international conventions	SDG 2, Targets 2.1, 2.4, SDG 3, Targets 3.9, 3.d SDG 6, Targets 6.3, 6.6, 6.a, SDG 8, Target 8.8 SDG 11, Targets 11.2, 11.6, SDG 12, Targets 12.4, 12.5, SDG 14, Target 14.1 SDG 16, Target 16.8
<b>D. Capacity-building and technical cooperation</b>	13. Number of countries (and organizations) providing resources (financial and in kind) to assist capacity-building and technical cooperation with other countries		
	14. Number of countries (and organizations) that have identified and prioritized their capacity-building needs for the sound management of chemicals	XI: environmentally sound and safer alternatives IX: Strengthened capacity to deal with chemicals accidents, including poison centers	SDG 7, Targets 7a, 7.b SDG 8, Targets 8.2, 8.4 SDG 9, Targets 9.2, 9.4 SDG 11, Target 11.6
	15. Number of countries where development assistance programmes include the sound management of chemicals	VII: national budgeting processes	SDG 2, Target 2.4 SDG 3, Target 3.d SDG 6, Target 6.3
	16. Number of countries (and organizations) with sound management of chemicals projects supported by other sources of funding (not Quick Start Programme funding)	VI: industry participation	
	17. Number of countries (and organizations) with projects supported by the Strategic Approach's Quick Start Programme Trust Fund		
18. Number of countries (and organizations) engaged in regional cooperation on issues relating to the sound management of chemicals			
<b>E. Illegal international traffic</b>	19. Number of countries having mechanisms to prevent illegal traffic in toxic, hazardous and severely restricted chemicals individually	I: legal frameworks II: enforcement and compliance	
	20. Number of countries having mechanisms to prevent illegal traffic in hazardous waste	I: legal frameworks II: enforcement and compliance	